



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 septembre 2019
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 3 septembre 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 1^{er} septembre, vers 16 heures (GMT+3), le Hezbollah, organisation reconnue comme terroriste par la communauté internationale, a tiré plusieurs missiles antichar depuis le sud du Liban, ciblant et frappant un avant-poste militaire et un véhicule des Forces de défense israéliennes (FDI) dans le nord d'Israël. Le Hezbollah a arrogamment revendiqué l'attentat dans une déclaration officielle et a même nommé l'unité responsable d'après Hasan Zbeeb et Yasser Daher, deux terroristes libanais tués le 24 août dans une attaque aérienne en Syrie.

Cette violation flagrante de la souveraineté d'Israël marque une nouvelle étape dans l'action menée par le Hezbollah pour attaquer Israël et déstabiliser la région tout entière avec le soutien actif de l'Iran. Le Hezbollah, qui agit au Liban pour le compte de l'Iran, poursuit l'objectif de ce dernier de faire du Liban une base de lancement lui permettant de lancer des attaques qui mettent en péril la vie d'Israéliens innocents, ainsi que le Liban et ses citoyens.

Israël a maintes fois mis en garde la communauté internationale contre les activités de l'Iran et du Hezbollah visant à accroître la puissance militaire de cette organisation, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [1559 \(2004\)](#) et [1701 \(2006\)](#). Le programme de missiles à guidage de précision du Hezbollah est l'exemple le plus alarmant de ces efforts. Ces derniers mois, l'Iran et le Hezbollah ont redoublé d'efforts pour renforcer leurs capacités de conversion et de fabrication de missiles à guidage de précision en tentant de construire des installations à cet effet à plusieurs endroits au Liban.

Le Gouvernement libanais est pleinement conscient de l'existence du programme de missiles du Hezbollah, mais n'a malheureusement pris aucune mesure pour y mettre fin. Il a parfois même aidé et encouragé le Hezbollah en dissimulant ce programme aux yeux du monde.

Le Conseil de sécurité doit engager le Liban à respecter ses engagements internationaux et à appliquer intégralement les résolutions susmentionnées, en particulier pour ce qui concerne la dissolution et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises et l'instauration, entre la Ligne bleue et le Litani, d'une zone d'exclusion de tous personnel armé, biens et armes autres que ceux du Gouvernement libanais ou de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).



Le Conseil de sécurité doit impérativement faire comprendre clairement au Gouvernement libanais qu'il doit exercer sa souveraineté, prévenir les attaques et les menaces lancées depuis son territoire contre Israël et maîtriser le Hezbollah. Les attaques du Hezbollah et le soutien inacceptable que cette organisation terroriste reçoit des autorités libanaises et de leurs partenaires iraniens pourraient avoir des conséquences désastreuses pour le Liban.

Le fait que le Hezbollah ait lancé une attaque contre Israël depuis la zone d'opérations de la FINUL moins d'une semaine après l'adoption de la résolution [2485 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le mandat de la Mission a été renouvelé, est un rappel inquiétant que la FINUL doit être dotée des moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Cette attaque a tourné en dérision les dispositions de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a proscrit la vente ou la fourniture à toute entité au Liban d'armes et de toute formation ou tout moyen technique lié à la fourniture, à la fabrication, à l'entretien ou à l'utilisation des armes en question.

Je demande au Conseil de sécurité de condamner le Hezbollah et l'Iran avec la plus grande fermeté pour cette attaque odieuse et de faire rendre des comptes au Gouvernement libanais pour son refus d'exercer sa souveraineté dans le sud du pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Danny **Danon**
